

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 52381 B1** (51) Cl. internationale : **B60R 16/023**

(43) Date de publication : **29.07.2022**

(21) N° Dépôt : **52381**

(22) Date de Dépôt : **12.11.2020**

(30) Données de Priorité : **02.12.2019 FR 1913585**

(71) Demandeur(s) : **PSA Automobiles SA, 2-10 boulevard de l'Europe 78300 Poissy (FR)**

(72) Inventeur(s) : **FORTUNE, Laurent ; MICHEL, Thierry ; LE FLOCH, Bertrand**

(74) Mandataire : **SABA & CO.,TMP**

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation: EP20207080.1

(54) Titre : **VEHICULE AUTOMOBILE ÉQUIPÉ D'UN BOÎTIER DE FUSIBLES DISPOSÉ DANS UN COMPARTIMENT ARRIÈRE**

(57) Abrégé : Véhicule automobile équipé de boîtiers contenant des fusibles d'alimentation du réseau de bord, comportant dans l'habitacle une plage arrière (16) disposée entre des sièges (2) et une lunette arrière du véhicule, cette plage (16) comprenant une trappe équipée d'un couvercle (18) recouvrant les boîtiers de fusibles disposés dans un compartiment arrière du véhicule (6), qui dans une position ouverte donne un accès aux fusibles.

Revendications

1. Véhicule automobile équipé de boîtiers contenant des fusibles d'alimentation du réseau de bord (36), caractérisé en ce qu'il comporte dans l'habitacle une plage arrière (16) disposée entre des sièges (2) et une lunette arrière du véhicule, cette plage (16) comprenant une trappe équipée d'un couvercle (18) recouvrant les boîtiers de fusibles (36) disposés dans un compartiment arrière du véhicule (6), qui dans une position ouverte donne un accès aux fusibles.
2. Véhicule automobile selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte une traverse (10) fixée en partie supérieure du compartiment arrière (6), en dessous de la plage arrière (16), recevant les boîtiers de fusibles (36) qui sont posés dessus.
3. Véhicule automobile selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce qu'il comporte un réservoir de lave-glace (32) comprenant un bouchon de remplissage (34) disposé sous la trappe, et accessible quand le couvercle (18) est ouvert.
4. Véhicule automobile selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte deux boîtiers de fusibles (36) formant des enveloppes identiques comprenant des montages de fusibles différents.
5. Véhicule automobile selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le couvercle (18) présente une forme courbée qui s'inscrit globalement dans la forme de la plage arrière (16) quand il est fermé.
6. Véhicule automobile selon la revendication 5, caractérisé en ce que le couvercle (18) comporte des verrous (22) qui sont verrouillables par une rotation suivant une fraction de tour.
7. Véhicule automobile selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le couvercle (18) comporte un marquage formé par un symbole représentant un fusible (30).
8. Véhicule automobile selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le compartiment arrière (6) comporte une batterie d'alimentation d'un moteur de traction du véhicule (4) et un convertisseur de courant (8) reliant cette batterie (4) aux boîtiers de fusibles (36), qui sont disposés en dessous de ces boîtiers de fusibles (36).
9. Véhicule automobile selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le compartiment arrière (6) ne comporte aucun ouvrant donnant vers l'extérieur, l'accès à ses équipements intérieurs se faisant par le dessous du véhicule.
10. Procédé de changement de fusibles sur un véhicule selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'un opérateur se rendant dans l'habitacle à l'arrière du véhicule, ouvre le couvercle (18) de la plage arrière (16), puis ouvre un boîtier de fusibles (36) disposé sous le couvercle (18) pour accéder aux fusibles disposés à l'intérieur de ce boîtier (36).